

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ**

SÉANCE DU 13 AVRIL 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	22 + 5 pouvoirs

DATE DE LA CONVOCATION :
07 avril 2026

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le sept avril deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le treize avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, à la mairie.

Étaient présents (22) :

- Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
- Monsieur Jean-Christophe D'HOOP, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Philippe De TRISTAN, Madame Corine COUDRON, Adjointes au Maire
- Madame Michèle FROMENTIN, Monsieur François-Marie VAUXION, Madame Nathalie DUPUIS, Monsieur Bertrand HUTTEL, Madame Karine LARQUET, Madame Laurence HUME, Monsieur Anthony JOUANNE, Madame Emma BURAU, Madame Sandrine MONTIGNY, Madame Emilie BOURGOIN, Monsieur Guillaume MARESE, Monsieur Quentin BARBIER, Monsieur Christian DAVIAU, Monsieur Olivier JOUIN, Madame Clarisse CAZEAUDUMEC, Monsieur Olivier RIGAUD, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir (5) :

- Monsieur Vincent MENU a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe D'HOOP
- Monsieur Guillaume BARON a donné pouvoir à Monsieur François-Marie VAUXION
- Madame Julie POTDEVIN TEIXEIRA a donné pouvoir à Madame Ludivine RAVELEAU
- Monsieur Hubert DE SOOS a donné pouvoir à Madame Corine COUDRON
- Madame Cindy EDOUARD-BERTHE a donné pouvoir à Monsieur Christian DAVIAU

Le quorum atteint, la séance est ouverte par Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
Secrétaire de séance : Madame Sandrine MONTIGNY

2026.021 – Délégations du Conseil Municipal données au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Considérant l'exposé de Monsieur Jean-Christophe D'HOOP expliquant que le conseil municipal délègue certaines attributions au maire pour permettre le fonctionnement courant et continu de la collectivité. Cette liste est arrêtée comme suit depuis 2016 :

- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants pour les marchés d'un montant inférieur à 60 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas neuf ans .
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, tout cela pour les dossiers correspondants à un besoin lié à un projet municipal.

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, en matière civile, pénale et administrative, devant l'ensemble des niveaux de juridictions.

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 270 000 € (montant maximal de l'actuelle ligne de trésorerie).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

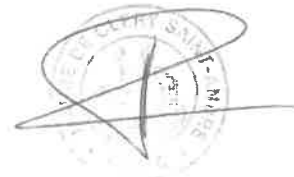
- **VALIDE** la liste proposée des délégations du conseil municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du CGCT.

**La secrétaire de séance,
Sandrine MONTIGNY**



Conforme au registre des
délibérations,

**Le Maire,
Ludivine RAVELEAU**



Certifié exécutoire après transmission à la préfecture et affichage le ... 24 AVR. 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ**

SÉANCE DU 13 AVRIL 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	22 + 5 pouvoirs

**DATE DE LA CONVOCATION :
07 avril 2026**

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le sept avril deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le treize avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, à la mairie.

Étaient présents (22) :

- Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
- Monsieur Jean-Christophe D'HOOP, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Philippe De TRISTAN, Madame Corine COUDRON, Adjointe au Maire
- Madame Michèle FROMENTIN, Monsieur François-Marie VAUXION, Madame Nathalie DUPUIS, Monsieur Bertrand HUTTEL, Madame Karine LARQUET, Madame Laurence HUME, Monsieur Anthony JOUANNE, Madame Emma BURAU, Madame Sandrine MONTIGNY, Madame Emilie BOURGOIN, Monsieur Guillaume MARESE, Monsieur Quentin BARBIER, Monsieur Christian DAVIAU, Monsieur Olivier JOUIN, Madame Clarisse CAZEAUDUMEC, Monsieur Olivier RIGAUD, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir (5) :

- Monsieur Vincent MENU a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe D'HOOP
- Monsieur Guillaume BARON a donné pouvoir à Monsieur François-Marie VAUXION
- Madame Julie POTDEVIN TEIXEIRA a donné pouvoir à Madame Ludivine RAVELEAU
- Monsieur Hubert DE SOOS a donné pouvoir à Madame Corine COUDRON
- Madame Cindy EDOUARD-BERTHE a donné pouvoir à Monsieur Christian DAVIAU

Le quorum atteint, la séance est ouverte par Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
Secrétaire de séance : Madame Sandrine MONTIGNY

2026.022 – Composition des commissions municipales

Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales :

« Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. »

Madame le Maire donne connaissance de la liste des commissions municipales :

- Finances et marchés publics.
- Patrimoine
- Culture
- Ville durable, embellissement
- Solidarité, cohésion sociale et citoyenneté
- Affaires scolaires
- Jeunesse
- Urbanisme
- Travaux, bâtiments, services techniques
- Événementiel
- Communication
- Budget participatif
- Sports
- Sécurité des biens et des personnes
- Conseil Municipal des Enfants

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **FIXE** le nombre d'élus par commission à 7 personnes maximum, en plus du maire, président de droit, comprenant 4 élus maximum de la liste majoritaire, 2 élus maximum de la liste arrivée deuxième et 1 élu de la troisième liste.
- **DIT** que chaque conseiller peut participer jusqu'à 4 commissions
- **ARRETE** la composition des commissions selon l'annexe ci-jointe.

La secrétaire de séance,
Sandrine MONTIGNY

Conforme au registre des
délibérations,

Le Maire,
Ludivine RAVELEAU

Commissions municipales 2026-2033

Dans le cadre de son fonctionnement, le conseil municipal s'appuie sur plusieurs commissions thématiques. Ces commissions ont pour rôle d'étudier les dossiers, de préparer les délibérations et de formuler des propositions.

Finances et marchés publics	Patrimoine	Culture	Ville durable, embellissement	Solidarité, cohésion sociale et citoyenneté
RAVELEAU Ludvine DE TRISTAN Philippe MENU Vincent HUTTEL Bertrand HUME Laurence JOUIN Olivier BUBENHEIMER Grégory	RAVELEAU Ludvine DE TRISTAN Philippe MENU Vincent VAUXION François-Marie DE SOOS Hubert JOUIN Olivier BUBENHEIMER Grégory	RAVELEAU Ludvine MENU Vincent FROMENTIN Michèle MONTIGNY Sandrine POTDEVIN TEIXEIRA Julie DAVAU Christian JOUIN Olivier	RAVELEAU Ludvine D'HOOP Jean-Christophe DE TRISTAN Philippe THIERY Sylvie BURAULT Emma DAVAU Christian	RAVELEAU Ludvine THIERY Sylvie LARQUET Karine HUME Laurence BOURGOIN Emilie DAVAU Christian CAZEAUDUMEC Clarisse

Action scolaire	Jeunesse	Urbanisme	Travaux	Événementiel
RAVELEAU Ludvine COUDRON Corine FROMENTIN Michèle LARQUET Karine MONTIGNY Sandrine EDOUARD - BERTHE Cindy	RAVELEAU Ludvine COUDRON Corine FROMENTIN Michèle MONTIGNY Sandrine POTDEVIN TEIXEIRA Julie CAZEAUDUMEC Clarisse EDOUARD - BERTHE Cindy	RAVELEAU Ludvine JOUANNEL Anthony BOURGOIN Emilie DE SOOS Hubert JOUIN Olivier RIGAUD Olivier BUBENHEIMER Grégory	RAVELEAU Ludvine D'HOOP Jean-Christophe HUTTEL Bertrand VAUXION François-Marie MARESSÉ Guillaume BUBENHEIMER Grégory RIGAUD Olivier CAZEAUDUMEC Clarisse	RAVELEAU Ludvine D'HOOP Jean-Christophe DUPUIS Nathalie BURAULT Emma BARBIER Quentin EDOUARD - BERTHE Cindy

Communication	Budget participatif	Sport	Sécurité des biens et des personnes	Conseil Municipal enfant Conseil municipal jeunes
RAVELEAU Ludvine MARESSÉ Guillaume DUPUIS Nathalie HUTTEL Bertrand BURAULT Emma	RAVELEAU Ludvine HUME Laurence DUPUIS Nathalie LARQUET Karine DE SOOS Hubert CAZEAUDUMEC Clarisse	RAVELEAU Ludvine BARON Guillaume HUME Laurence JOUANNEL Anthony BARBIER Quentin RIGAUD Olivier	RAVELEAU Ludvine VAUXION François-Marie JOUANNEL Anthony MARESSÉ Guillaume BARON Guillaume DAVAU Christian RIGAUD Olivier	RAVELEAU Ludvine FROMENTIN Michèle COUDRON Corine MONTIGNY Sandrine POTDEVIN TEIXEIRA Julie EDOUARD - BERTHE Cindy

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



ID : 045-214500985-20260413-DCM2026022-DE

24 AVR. 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ**

SÉANCE DU 13 AVRIL 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	22 + 5 pouvoirs

**DATE DE LA CONVOCATION :
07 avril 2026**

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le sept avril deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le treize avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, à la mairie.

Étaient présents (22) :

- Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
- Monsieur Jean-Christophe D'HOOP, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Philippe De TRISTAN, Madame Corine COUDRON, Adjointes au Maire
- Madame Michèle FROMENTIN, Monsieur François-Marie VAUXION, Madame Nathalie DUPUIS, Monsieur Bertrand HUTTEL, Madame Karine LARQUET, Madame Laurence HUME, Monsieur Anthony JOUANNEAU, Madame Emma BURAUULT, Madame Sandrine MONTIGNY, Madame Emilie BOURGOIN, Monsieur Guillaume MARESE, Monsieur Quentin BARBIER, Monsieur Christian DAVIAU, Monsieur Olivier JOUIN, Madame Clarisse CAZEAUDUMEC, Monsieur Olivier RIGAUD, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir (5) :

- Monsieur Vincent MENU a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe D'HOOP
- Monsieur Guillaume BARON a donné pouvoir à Monsieur François-Marie VAUXION
- Madame Julie POTDEVIN TEIXEIRA a donné pouvoir à Madame Ludivine RAVELEAU
- Monsieur Hubert DE SOOS a donné pouvoir à Madame Corine COUDRON
- Madame Cindy EDOUARD-BERTHE a donné pouvoir à Monsieur Christian DAVIAU

Le quorum atteint, la séance est ouverte par Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
Secrétaire de séance : Madame Sandrine MONTIGNY

2026.023 – Elections des représentants dans les organismes extérieurs

Madame le Maire énumère les différents organismes auprès desquels la commune va devoir désigner des représentants. Elle précise que suite à consultation, chaque liste a proposé des représentants pour les organismes suivants :

- Le syndicat intercommunal à vocation unique Crèche des Marmousets (3 titulaires et 3 suppléants)
- Le syndicat intercommunal C3M (6 titulaires et 6 suppléants)
- Le centre communal d'action sociale (jusqu'à 6 membres)
- La commission d'appel d'offre (5 titulaires et 5 suppléants)
- La commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire (1 titulaire et 1 suppléant)
- La commission de révision des listes électorales (trois conseillers municipaux appartenant à la liste majoritaire, à l'exception du maire et des adjoints, et deux conseillers municipaux appartenant respectivement à la deuxième et à la troisième listes).
- Le conseil d'administration du collège Jacques de Tristan (1 titulaire et 1 suppléant)
- Les conseils des écoles des Bergerêts (1 titulaire et 1 suppléant)
- L'association des Villes Johanniques (1 titulaire et 1 suppléant)
- Le conseil d'administration de l'UNA de Meung-sur-Loire (1 titulaire et 1 suppléant)
- L'établissement public foncier du Loiret (EPFLI) (1 titulaire et 1 suppléant)
- La centrale d'achat Approlys-Centrale d'achats (1 titulaire et 1 suppléant)
- L'association foncière de remembrement (AFR) (1 représentant du Maire)
- Le Comité national d'action sociale (CNAS) pour les personnels (1 représentant)
- Le correspondant Défense (1 correspondant)

- Le correspondant de la Prévention routière (1 correspondant)
- Le PETR Loire Beauce : 2 titulaires et 2 suppléants

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

Beauce
Le-Vault

ID : 045-214500985-20260413-DCM2026023-DE

Après avoir délibéré, les membres du Conseil ont décidé les nominations suivantes :

1. Elections des représentants au syndicat d'adduction d'eau potable C3M

Titulaires	Suppléants	Votes
D'HOOP Jean-Christophe VAUXION François-Marie HUTTEL Bertrand MARESE Guillaume JOUIN Olivier RIGAUD Olivier	FROMENTIN Michèle THIERY Sylvie JOUANNEL Anthony DE SOBS Hubert DAVIAU Christian CAZEAUDUMEC Clarisse	26 Pour 1 Abstention : M BUBENHEIMER

2. Elections des représentants de la crèche des Marmousets

Titulaires	Suppléants	Votes
THIERY Sylvie DUPIUS Nathalie CAZEAUDUMEC Clarisse	HUTTEL Bertrand MONTIGNY Sandrine EDOUARD - BERTHE Cindy	A l'unanimité

3. Elections des membres du CCAS

Titulaires	Suppléants	Votes
THIERY Sylvie DUPIUS Nathalie BOURGOIN Emilie BARBIER Quentin JOUIN Olivier	COUDRON Corine MENU Vincent HUTTEL Bertrand LARQUET Karine CAZEAUDUMEC Clarisse	A l'unanimité

4. Elections des représentants du PETR Loire Beauce

Titulaires	Suppléants	Votes
MENU Vincent VAUXION François-Marie	CAZEAUDUMEC Clarisse MONTIGNY Sandrine	21 Pour, 6 Abstentions (M DAVIAU + 1 Pouvoir, M JOUIN, MME CAZEAUDUMEC, M RIGAUD, M BUBENHEIMER)

5. Elections des représentants de l'EPFLI

Titulaire	Suppléant	Votes
RAVELEAU Ludivine	MENU Vincent	A l'unanimité

6. Elections des représentants de la CLECT

Titulaire	Suppléant	Votes
RAVELEAU Ludivine	DE TRISTAN Philippe	A l'unanimité

7. Elections des représentants du Conseil des écoles

Titulaire	Suppléant	Votes
COUDRON Corine	FROMENTIN Michèle	22 Pour, 5 Abstentions (M DAVIAU + 1 Pouvoir, M JOUIN, MME CAZEAUDUMEC, M RIGAUD)

8. Elections des représentants du conseil d'administration du collège

Titulaire	Suppléants	Votes
COUDRON Corine	LARQUET Karine	22 Pour, 5 Contre (M DAVIAU + 1 Pouvoir, M JOUIN, MME CAZEAUDUMEC, M RIGAUD)

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



ID : 045-214500985-20260413-DCM2026023-DE

9. Elections des représentants d'Approlys centrale d'achat

Titulaire	Suppléant	Votes
RAVELEAU Ludivine	BARBIER Quentin	A l'unanimité

10. Elections des représentants de l'association des villes Johanniques

Titulaire	Suppléant	Votes
BARBIER Quentin	DE SOOS Hubert	21 Pour, 6 Abstentions (M DAVIAU + 1 Pouvoir, M JDUIN, MME CAZEAUDUMEC, M RIGAUD, M BUBENHEIMER)

11. Election du représentant du maire à l'AFR

Titulaire	Votes
VAUXION François-Marie	A l'unanimité

12. Election des représentants de l'UNA ASAD

Titulaire	Suppléant	Votes
THIERY Sylvie	BOURGOIN Emilie	A l'unanimité

13. Election du représentant du Centre national de l'action sociale

Titulaire	Votes
THIERY Sylvie	A l'unanimité

14. Election du correspondant Défense

Titulaire	Votes
RAVELEAU Ludivine	A l'unanimité

15. Correspondant de la prévention routière

Titulaire	Votes
VAUXION François-Marie	A l'unanimité

Conforme au registre des délibérations,

La secrétaire de séance,
Sandrine MONTIGNY

Le Maire,
Ludivine RAVELEAU

Certifié exécutoire après transmission à la préfecture et affichage le ... 24 AVR. 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ**

SÉANCE DU 13 AVRIL 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	22 + 5 pouvoirs

DATE DE LA CONVOCATION :
07 avril 2026

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le sept avril deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le treize avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, à la mairie.

Étaient présents (22) :

- Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
- Monsieur Jean-Christophe D'HOOP, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Philippe De TRISTAN, Madame Corine COUDRON, Adjointes au Maire
- Madame Michèle FROMENTIN, Monsieur François-Marie VAUXION, Madame Nathalie DUPUIS, Monsieur Bertrand HUTTEL, Madame Karine LARQUET, Madame Laurence HUME, Monsieur Anthony JOUANNE, Madame Emma BURAU, Madame Sandrine MONTIGNY, Madame Emilie BOURGOIN, Monsieur Guillaume MARESE, Monsieur Quentin BARBIER, Monsieur Christian DAVIAU, Monsieur Olivier JOUIN, Madame Clarisse CAZEAUDUMEC, Monsieur Olivier RIGAUD, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir (5) :

- Monsieur Vincent MENU a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe D'HOOP
- Monsieur Guillaume BARON a donné pouvoir à Monsieur François-Marie VAUXION
- Madame Julie POTDEVIN TEIXEIRA a donné pouvoir à Madame Ludivine RAVELEAU
- Monsieur Hubert DE SOOS a donné pouvoir à Madame Corine COUDRON
- Madame Cindy EDOUARD-BERTHE a donné pouvoir à Monsieur Christian DAVIAU

Le quorum atteint, la séance est ouverte par Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
Secrétaire de séance : Madame Sandrine MONTIGNY

2026.024 – Elections de la commission d'appel d'offres (CAO)

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1411-5, L. 1414-2 à L. 1414-4, L. 2121-21, L. 3121-15 et D. 1411-3 à D. 1411-5 ;

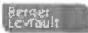
Considérant qu'il convient de constituer la CAO et ce pour la durée du mandat;

Considérant que la CAO est compétente pour attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée au regard des seuils européens en vigueur (tels que fixés par les textes applicables et leurs annexes), ainsi que pour rendre un avis sur certains projets d'avenants, lorsqu'ils entraînent une augmentation supérieure à 5 % du montant global du marché. En dehors de cette procédure, la CAO peut être sollicitée mais son avis ne sera que consultatif.

Considérant que dans une commune de 3 500 habitants et plus, la CAO est composée par l'autorité habilitée à signer ou son représentant, président, et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste sur la base d'un scrutin de liste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires. Si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président de l'assemblée délibérante. La liste peut comporter moins de noms que de sièges de titulaires ou suppléants à pourvoir ;

L'organe délibérant décide de ne pas recourir au scrutin secret ;

Après appel de candidatures, une seule liste a été présentée.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le 
ID : 045-214500985-20260417-DCM2026024-DE

Après avoir voté, les membres de l'assemblée désigne les membres suivants de la CAO, à l'unanimité :

Titulaires	Suppléants
MENU Vincent	BURAUULT Emma
DE SOOS Hubert	VAUXION François-Marie
BOURGOIN Emilie	DUPUIS Nathalie
DAVIAU Christian	JOUIN Olivier
BUBENHEIMER Grégory	

Conforme au registre des délibérations,

La secrétaire de séance,
Sandrine MONTIGNY



Le Maire,
Ludivine RAVELEAU



Certifié exécutoire après transmission à la préfecture et affichage le ... 24 AVR. 2026

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 045-214500985-20260413-DCM2026025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 13 AVRIL 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	22 + 5 pouvoirs

DATE DE LA CONVOCATION :
07 avril 2026

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le sept avril deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le treize avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, à la mairie.

Étaient présents (22) :

- Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
- Monsieur Jean-Christophe D'HOOP, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Philippe De TRISTAN, Madame Corine COUDRON, Adjoints au Maire
- Madame Michèle FROMENTIN, Monsieur François-Marie VAUXION, Madame Nathalie DUPUIS, Monsieur Bertrand HUTTEL, Madame Karine LARQUET, Madame Laurence HUME, Monsieur Anthony JOUANNEAU, Madame Emma BURAU, Madame Sandrine MONTIGNY, Madame Emilie BOURGOIN, Monsieur Guillaume MARESE, Monsieur Quentin BARBIER, Monsieur Christian DAVIAU, Monsieur Olivier JOUIN, Madame Clarisse CAZEAUDUMEC, Monsieur Olivier RIGAUD, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir (5) :

- Monsieur Vincent MENU a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe D'HOOP
- Monsieur Guillaume BARON a donné pouvoir à Monsieur François-Marie VAUXION
- Madame Julie POTDEVIN TEIXEIRA a donné pouvoir à Madame Ludivine RAVELEAU
- Monsieur Hubert DE SOOS a donné pouvoir à Madame Corine COUDRON
- Madame Cindy EDOUARD-BERTHE a donné pouvoir à Monsieur Christian DAVIAU

Le quorum atteint, la séance est ouverte par Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
Secrétaire de séance : Madame Sandrine MONTIGNY

2026.025 – Elections de la commission de contrôle des listes électorales

Vu l'article L19 du code électoral stipulant que chaque commune a une commission de contrôle des listes électorales ayant pour objet, au moins une fois par an, de contrôler si les inscriptions et radiations réalisées par le Maire sur les listes électorales sont régulières.

Considérant que la commissions se compose de trois conseillers municipaux appartenant à la liste majoritaire, à l'exception du maire et des adjoints, et deux conseillers municipaux appartenant respectivement à la deuxième liste et à la troisième liste

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide la composition suivante :

Titulaires	Suppléants
FROMENTIN Michèle MARESE Guillaume BARBIER Quentin JOUIN Olivier BUBENHEIMER Grégory	JOUANNEAU Anthony EDOUARD - BERTHE Cindy

La secrétaire de séance,
Sandrine MONTIGNY

Conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Ludivine RAVELEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ**

SÉANCE DU 13 AVRIL 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	22 + 5 pouvoirs

DATE DE LA CONVOCATION :
07 avril 2026

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le sept avril deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le treize avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, à la mairie.

Étaient présents (22) :

- Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
- Monsieur Jean-Christophe D'HOOP, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Philippe De TRISTAN, Madame Corine COUDRON, Adjoints au Maire
- Madame Michèle FROMENTIN, Monsieur François-Marie VAUXION, Madame Nathalie DUPUIS, Monsieur Bertrand HUTTEL, Madame Karine LARQUET, Madame Laurence HUME, Monsieur Anthony JOUANNEAU, Madame Emma BURAUULT, Madame Sandrine MONTIGNY, Madame Emilie BOURGOIN, Monsieur Guillaume MARESE, Monsieur Quentin BARBIER, Monsieur Christian DAVIAU, Monsieur Olivier JOUIN, Madame Clarisse CAZEAUDUMEC, Monsieur Olivier RIGAUD, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir (5) :

- Monsieur Vincent MENU a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe D'HOOP
- Monsieur Guillaume BARON a donné pouvoir à Monsieur François-Marie VAUXION
- Madame Julie POTDEVIN TEIXEIRA a donné pouvoir à Madame Ludivine RAVELEAU
- Monsieur Hubert DE SOOS a donné pouvoir à Madame Corine COUDRON
- Madame Cindy EDOUARD-BERTHE a donné pouvoir à Monsieur Christian DAVIAU

Le quorum atteint, la séance est ouverte par Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
Secrétaire de séance : Madame Sandrine MONTIGNY

2026.026 – Finances – Exercice du droit la formation des élus

Monsieur De TRISTAN expose que le conseil municipal ainsi que le conseil communautaire des communautés de communes, d'agglomération et urbaines, doivent, dans les trois mois suivant leur renouvellement, délibérer sur l'exercice du droit à la formation de leurs membres. Ils déterminent les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Par ailleurs, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la collectivité ou l'établissement est annexé au compte administratif ou au compte financier unique. Ce document donne lieu à débat annuel sur la formation des membres de l'assemblée de la collectivité ou de l'établissement.

Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Monsieur de TRISTAN indique que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 5% des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus. Toutefois ce montant pourra être revu lors de la préparation budgétaire.

Les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur de TRISTAN rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 045-214500985-20260413-DCM2026026-DE

Berger
Levrault

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **ADOpte** le principe d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 5% du montant des indemnités des élus.
- **DECIDE** la prise en charge de la formation des élus selon les principes suivants :
 - ❖ agrément des organismes de formations ;
 - ❖ dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
 - ❖ liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
 - ❖ répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Conforme au registre des délibérations,

La secrétaire de séance,
Sandrine MONTIGNY

Le Maire,
Ludivine RAVELEAU



Certifiée exécutoire après transmission à la préfecture et affichage le ... 24 AVR. 2026

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 045-214500985-20260413-DCM2026027-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 13 AVRIL 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	22 + 5 pouvoirs

DATE DE LA CONVOCATION :
07 avril 2026

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le sept avril deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le treize avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, à la mairie.

Étaient présents (22) :

- Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
- Monsieur Jean-Christophe D'HOOP, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Philippe De TRISTAN, Madame Corine COUDRON, Adjoint au Maire
- Madame Michèle FROMENTIN, Monsieur François-Marie VAUXION, Madame Nathalie DUPUIS, Monsieur Bertrand HUTTEL, Madame Karine LARQUET, Madame Laurence HUME, Monsieur Anthony JOUANNE, Madame Emma BURAU, Madame Sandrine MONTIGNY, Madame Emilie BOURGOIN, Monsieur Guillaume MARESE, Monsieur Quentin BARBIER, Monsieur Christian DAVIAU, Monsieur Olivier JOUIN, Madame Clarisse CAZEAUDUMEC, Monsieur Olivier RIGAUD, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir (5) :

- Monsieur Vincent MENU a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe D'HOOP
- Monsieur Guillaume BARON a donné pouvoir à Monsieur François-Marie VAUXION
- Madame Julie POTDEVIN TEIXEIRA a donné pouvoir à Madame Ludivine RAVELEAU
- Monsieur Hubert DE SOOS a donné pouvoir à Madame Corine COUDRON
- Madame Cindy EDOUARD-BERTHE a donné pouvoir à Monsieur Christian DAVIAU

Le quorum atteint, la séance est ouverte par Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
Secrétaire de séance : Madame Sandrine MONTIGNY

2026.027 – Finances – Demande de subvention pour la mise en place d'une vidéoprotection de la basilique

Monsieur de Tristan expose que l'Etat attire l'attention des collectivités sur les nombreux actes antireligieux perpétrés dans notre pays ces dernières années. Ces actes peuvent prendre différentes formes comme des atteintes aux biens ou des atteintes aux personnes. Dans ce contexte, un appel à projets 2026 est engagé pour la sécurisation des sites culturels pour lequel l'Etat accompagne financièrement les collectivités pour sécuriser leurs sites sensibles et les lieux de cultes.

Ainsi Monsieur de Tristan propose de sécuriser la basilique Notre Dame qui tout d'abord abrite des objets et mobiliers de grandes valeurs, puis qui rassemblent de nombreux croyants chaque dimanche. Par ailleurs la basilique a déjà été victime d'actes de vandalisme ces derniers mois.

Ainsi l'installation d'une vidéoprotection permettrait de sécuriser ce site par l'installation d'1 caméra avec 3 vues Rue Louis XI et 2 caméras Rue du Cloître. Plusieurs devis ont été reçus représentant un coût de 20 877.70€ HT.

Vu le décret n°2018-514 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement des communes ;

Considérant l'exposé de Monsieur de TRISTAN,

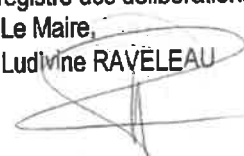
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- DECIDE de solliciter une aide financière de l'Etat à hauteur de 80% d'un montant de 16.702€
- AUTORISE Madame le Maire ou l'Adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier

La secrétaire de séance,
Sandrine MONTIGNY



Conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Ludivine RAVELEAU



Certifiée exécutoire après transmission à la préfecture et affichage le ...

24 AVR. 2026

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

Reçu
le fait

ID : 045-214500985-20260413-DCM2026027-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ**

SÉANCE DU 13 AVRIL 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	22 + 5 pouvoirs

DATE DE LA CONVOCATION :
07 avril 2026

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le sept avril deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le treize avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, à la mairie.

Étaient présents (22) :

- Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
- Monsieur Jean-Christophe D'HOOP, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Philippe De TRISTAN, Madame Corine COUDRON, Adjoints au Maire
- Madame Michèle FROMENTIN, Monsieur François-Marie VAUXION, Madame Nathalie DUPUIS, Monsieur Bertrand HUTTEL, Madame Karine LARQUET, Madame Laurence HUME, Monsieur Anthony JOUANNE, Madame Emma BURAU, Madame Sandrine MONTIGNY, Madame Emilie BOURGOIN, Monsieur Guillaume MARESE, Monsieur Quentin BARBIER, Monsieur Christian DAVIAU, Monsieur Olivier JOUIN, Madame Clarisse CAZEAUDUMEC, Monsieur Olivier RIGAUD, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir (5) :

- Monsieur Vincent MENU a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe D'HOOP
- Monsieur Guillaume BARON a donné pouvoir à Monsieur François-Marie VAUXION
- Madame Julie POTDEVIN TEIXEIRA a donné pouvoir à Madame Ludivine RAVELEAU
- Monsieur Hubert DE SOOS a donné pouvoir à Madame Corine COUDRON
- Madame Cindy ÉDOUARD-BERTHE a donné pouvoir à Monsieur Christian DAVIAU

Le quorum atteint, la séance est ouverte par Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
Secrétaire de séance : Madame Sandrine MONTIGNY

2026.028 – Finances – Attribution d'une subvention à l'association « Cléry rando Pédestre »

Monsieur de TRISTAN informe qu'il avait été proposé une subvention de 350€ à l'association Cléry Rando Pédestre qui a organisé lors de la foire aux pommes 2025 une randonnée. Mais aucune délibération n'avait été prise dans ce sens. Afin de régulariser cet oubli, Monsieur de TRISTAN propose d'accorder cette subvention de 350€ à l'association pour son action.

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifiée par la loi 2016-1321 du 7 octobre 2016 ;

Considérant l'exposé de Monsieur de TRISTAN ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 350€ à l'association Cléry Rando Pédestre,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget principal.

Conforme au registre des délibérations,

La secrétaire de séance,
Sandrine MONTIGNY



Le Maire,
Ludivine RAVELEAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ**

SÉANCE DU 13 AVRIL 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	21 + 4 pouvoirs

DATE DE LA CONVOCATION :
07 avril 2026

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le sept avril deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le treize avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, à la mairie.

Étaient présents (22) :

- Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
- Monsieur Jean-Christophe D'HOOP, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Philippe De TRISTAN, Madame Corine COUDRON, Adjointes au Maire
- Madame Michèle FROMENTIN, Monsieur François-Marie VAUXION, Madame Nathalie DUPUIS, Monsieur Bertrand HUTTEL, Madame Karine LARQUET, Madame Laurence HUME, Monsieur Anthony JOUANNE, Madame Emma BURAU, Madame Sandrine MONTIGNY, Madame Emilie BOURGOIN, Monsieur Guillaume MARESE, Monsieur Quentin BARBIER, Monsieur Christian DAVIAU, Monsieur Olivier JOUIN, Madame Clarisse CAZEAUDUMEC, Monsieur Olivier RIGAUD, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir (5) :

- Monsieur Vincent MENU a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe D'HOOP
- Monsieur Guillaume BARON a donné pouvoir à Monsieur François-Marie VAUXION
- Madame Julie POTDEVIN TEIXEIRA a donné pouvoir à Madame Ludivine RAVELEAU
- Monsieur Hubert DE SOOS a donné pouvoir à Madame Corine COUDRON
- Madame Cindy EDOUARD-BERTHE a donné pouvoir à Monsieur Christian DAVIAU

Le quorum atteint, la séance est ouverte par Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
Secrétaire de séance : Madame Sandrine MONTIGNY

Madame Ludivine RAVELEAU ne prend pas part au vote en tant que Conseillère départementale.

2026.029 – Finances – Demande de subvention au conseil départemental du Loiret pour le fonctionnement de l'École Municipale de Musique

Monsieur de TRISTAN expose que le Conseil Départemental du Loiret soutient les écoles de musique, de théâtre et de danse du département pour qu'elles s'engagent à employer des enseignants qualifiés. Sous conditions de diplômes de ces derniers, l'école peut prétendre à une aide forfaitaire majorée de 20 euros par élève. L'école de musique de Cléry-Saint-André répond aux critères de qualité fixés par le Conseil Départemental du Loiret et peut donc percevoir cette aide.

Considérant l'exposé de Monsieur de TRISTAN ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **SOLLICITE** le soutien financier du Conseil Départemental du Loiret pour le fonctionnement de l'école municipale de musique au titre de l'année 2026.
- **AUTORISE** l'Adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier

Conforme au registre des délibérations,

La secrétaire de séance,
Sandrine MONTIGNY



Le Maire,
Ludivine RAVELEAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ**

SÉANCE DU 13 AVRIL 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	21 + 4 pouvoirs

DATE DE LA CONVOCATION :
07 avril 2026

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le sept avril deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le treize avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, à la mairie.

Étaient présents (22) :

- Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
- Monsieur Jean-Christophe D'HOOP, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Philippe De TRISTAN, Madame Corine COUDRON, Adjoints au Maire
- Madame Michèle FROMENTIN, Monsieur François-Marie VAUXION, Madame Nathalie DUPUIS, Monsieur Bertrand HUTTEL, Madame Karine LARQUET, Madame Laurence HUME, Monsieur Anthony JOUANNE, Madame Emma BURAU, Madame Sandrine MONTIGNY, Madame Emilie BOURGOIN, Monsieur Guillaume MARESE, Monsieur Quentin BARBIER, Monsieur Christian DAVIAU, Monsieur Olivier JOUIN, Madame Clarisse CAZEAUDUMEC, Monsieur Olivier RIGAUD, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir (5) :

- Monsieur Vincent MENU a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe D'HOOP
- Monsieur Guillaume BARON a donné pouvoir à Monsieur François-Marie VAUXION
- Madame Julie POTDEVIN TEIXEIRA a donné pouvoir à Madame Ludivine RAVELEAU
- Monsieur Hubert DE SOOS a donné pouvoir à Madame Corine COUDRON
- Madame Cindy EDOUARD-BERTHE a donné pouvoir à Monsieur Christian DAVIAU

Le quorum atteint, la séance est ouverte par Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
Secrétaire de séance : Madame Sandrine MONTIGNY

Madame Ludivine RAVELEAU ne prend pas part au vote en tant que Conseillère Départementale.

2026.030 – Finances –

Demande de subvention au conseil départemental du Loiret pour le fonds « En scène »

Monsieur de TRISTAN expose que le Conseil Département du Loiret a mis en place un fonds d'accompagnement pour les projets culturels portés par les communes.

Le spectacle de Zakoustic, la Halle aux spectacles est prévu les 20/09, 10/10 et 14/11/2026 dans le cadre de Musiventures, Ce spectacle d'un montant de 1 100 € TTC répond aux critères fixés par le département pour prétendre à cette subvention à hauteur de 50 %.

Considérant l'exposé de Monsieur de TRISTAN ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **SOLLICITE** le soutien financier du Conseil Départemental du Loiret dans le cadre du dispositif « En scène » pour la représentation du spectacle théâtral de Zakoustic ;
- **AUTORISE** l'Adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier

Conforme au registre des délibérations,

La secrétaire de séance,
Sandrine MONTIGNY



Le Maire,
Ludivine RAVELEAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ**

SÉANCE DU 13 AVRIL 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	22 + 5 pouvoirs

DATE DE LA CONVOCATION :
07 avril 2026

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le sept avril deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le treize avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, à la mairie.

Étaient présents (22) :

- Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
- Monsieur Jean-Christophe D'HOOP, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Philippe De TRISTAN, Madame Corine COUDRON, Adjoint au Maire
- Madame Michèle FROMENTIN, Monsieur François-Marie VAUXION, Madame Nathalie DUPUIS, Monsieur Bertrand HUTTEL, Madame Karine LARQUET, Madame Laurence HUME, Monsieur Anthony JOUANNE, Madame Emma BURAU, Madame Sandrine MONTIGNY, Madame Emilie BOURGOIN, Monsieur Guillaume MARESE, Monsieur Quentin BARBIER, Monsieur Christian DAVIAU, Monsieur Olivier JOUIN, Madame Clarisse CAZEAUDUMEC, Monsieur Olivier RIGAUD, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir (5) :

- Monsieur Vincent MENU a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe D'HOOP
- Monsieur Guillaume BARON a donné pouvoir à Monsieur François-Marie VAUXION
- Madame Julie POTDEVIN TEIXEIRA a donné pouvoir à Madame Ludivine RAVELEAU
- Monsieur Hubert DE SOOS a donné pouvoir à Madame Corine COUDRON
- Madame Cindy EDOUARD-BERTHE a donné pouvoir à Monsieur Christian DAVIAU

Le quorum atteint, la séance est ouverte par Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
Secrétaire de séance : Madame Sandrine MONTIGNY

2026.031 – Ressources humaines – Création et Suppression d'emplois permanents

Madame THIERY expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au Conseil Municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

- Compte tenu du départ pour convenance personnelle d'un agent occupant l'emploi permanent de technicien, à temps complet, relevant de la catégorie B, et de la mutation d'un agent occupant l'emploi permanent de rédacteur principal de 2^{ème} classe, il convient de supprimer ces deux emplois
- Compte tenu de la nécessité de recruter un nouvel agent pour renforcer l'équipe technique pour l'entretien des espaces verts,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2


Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu l'avis de principe favorable du Comité Social Territorial rendu le 8 février 2023

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial rendu le 12 février 2026

Considérant l'exposé de Madame THIERY ;
Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le 
ID : 045-214500985-20260413-DCM2026031-DE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** :

- La création d'un emploi permanent d'agent technique polyvalent à temps complet, à raison de 35/35^{èmes}, à partir du 14 avril 2026 pour venir renforcer l'équipe technique.
 - ❖ Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux aux grades d'adjoint technique ou adjoint technique PP2 classe ou adjoint technique PP1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C
 - ❖ La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
 - ❖ Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public en application des articles L.332-8, L.332-13 ou L.332-14 du code général de la fonction publique.
- La suppression d'un emploi permanent de technicien, à temps complet, relevant de la catégorie B en raison du départ de l'agent, pour convenance personnelle
- La suppression d'un emploi permanent de rédacteur principal de 2^{ème} classe compte tenu de la mutation de l'agent

Conforme au registre des délibérations,

La secrétaire de séance,
Sandrine MONTIGNY



Le Maire,
Ludivine RAVELEAU



Certifiée exécutoire après transmission à la préfecture et affichage le ... 24 AVR. 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 13 AVRIL 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	22 + 5 pouvoirs

DATE DE LA CONVOCATION :
07 avril 2026

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le sept avril deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le treize avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, à la mairie.

Étaient présents (22) :

- Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
- Monsieur Jean-Christophe D'HOOP, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Philippe De TRISTAN, Madame Corine COUDRON, Adjoints au Maire
- Madame Michèle FROMENTIN, Monsieur François-Marie VAUXION, Madame Nathalie DUPUIS, Monsieur Bertrand HUTTEL, Madame Karine LARQUET, Madame Laurence HUME, Monsieur Anthony JOUANNE, Madame Emma BURAU, Madame Sandrine MONTIGNY, Madame Emilie BOURGOIN, Monsieur Guillaume MARESE, Monsieur Quentin BARBIER, Monsieur Christian DAVIAU, Monsieur Olivier JOUIN, Madame Clarisse CAZEAUDUMEC, Monsieur Olivier RIGAUD, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir (5) :

- Monsieur Vincent MENU a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe D'HOOP
- Monsieur Guillaume BARON a donné pouvoir à Monsieur François-Marie VAUXION
- Madame Julie POTDEVIN TEIXEIRA a donné pouvoir à Madame Ludivine RAVELEAU
- Monsieur Hubert DE SOOS a donné pouvoir à Madame Corine COUDRON
- Madame Cindy EDOUARD-BERTHE a donné pouvoir à Monsieur Christian DAVIAU

Le quorum atteint, la séance est ouverte par Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
Secrétaire de séance : Madame Sandrine MONTIGNY

2026.032 – Ressources humaines – Approbation du tableau des effectifs

Madame Sylvie THIERY donne l'information sur le tableau des emplois municipaux existants au 13 avril 2026

Ainsi 43 emplois permanents sont ouverts au sein des services municipaux, dont 41 sont pourvus. Parmi ces postes, 29 sont pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale et 11 par des agents non-titulaires en CDD et 1 en CDI

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- de valider le tableau des emplois municipaux au 13 avril 2026,
- d'autoriser Madame le Maire à recruter et nommer les agents pour pourvoir aux emplois figurant au tableau ;
- de l'autoriser à recruter en complément des agents non-titulaires conformément aux articles L.311-1 à L311-3 du Code de la Fonction Publique et dans la limite des crédits budgétaires afin de satisfaire aux éventuels besoins temporaires de la collectivité.

Conforme au registre des délibérations,

La secrétaire de séance,
Sandrine MONTIGNY



Le Maire,
Ludivine RAVELEAU



**TABLEAU DES EFFECTIFS
COMMUNE DE CLERY SAINT ANDRE**

FICHE DE POSTE / INTITULE	CADRE D'EMPLOI / Grade	CAT.	QUOTITE	OCCUPE PAR...
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Directeur général des services	Attaché territorial	A	TC	TITULAIRE
Responsable RH / Responsable CCAS	Rédacteur principal de 1ère classe	B	TP	TITULAIRE
Agent administratif Administration générale / Urbanisme	Rédacteur	B	TC	TITULAIRE
Responsable Finances/Comptabilité	Adjoint administratif Principal de 1ère classe	C	TC	TITULAIRE
Agent administratif Administration générale/ Comptabilité	Adjoint administratif	C	TC	TITULAIRE
Chargé de communication	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	TC	TITULAIRE
Agent administratif Administration générale /	Adjoint administratif	C	TC	TITULAIRE
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
Policier Municipal	Chef de police municipale	C	TC	TITULAIRE
FILIERE TECHNIQUE				
Responsable du restaurant scolaire	Adjoint technique Principal de 1ère classe	C	TC	TITULAIRE
Agent technique polyvalent	Adjoint technique Principal de 1ère classe	C	TC	TITULAIRE
Agent technique Espaces verts	Adjoint technique Principal de 2ème classe	C	TC	TITULAIRE
Agent technique polyvalent	Adjoint technique Principal de 2ème classe	C	TP	TITULAIRE
Agent technique -ATSEM	Adjoint technique Principal de 2ème classe	C	29,5/35e	TITULAIRE
Agent technique scolaire (cantine, ménage)	Adjoint technique Principal de 2ème classe	C	28/35e	TITULAIRE
Agent technique scolaire (cantine, ménage)	Adjoint technique Principal de 2ème classe	C	28/35e	TITULAIRE
Agent technique scolaire (cantine, ménage)	Adjoint technique Principal de 2ème classe	C	27/35e	TITULAIRE
Agent technique scolaire (cantine, ménage)	Adjoint technique Principal de 2ème classe	C	27/35e	TITULAIRE
Agent technique scolaire (cantine, ménage)	Adjoint technique Principal de 2ème classe	C	23/35e	VACANT
Agent technique scolaire (cantine, ménage)	Adjoint technique Principal de 2ème classe	C	18/35	Non Titulaire
Agent technique polyvalent	Adjoint technique	C	TC	TITULAIRE
Agent technique polyvalent	Adjoint technique	C	TC	Non Titulaire
Agent technique polyvalent	Adjoint technique	C	TC	VACANT
Agent technique polyvalent	Adjoint technique	C	TC	VACANT
Agent technique scolaire (cantine, ménage)	Adjoint technique	C	27/35e	Non Titulaire
Agent technique -ATSEM	Adjoint technique	C	32/35	TITULAIRE
Agent technique scolaire (cantine, ménage)	Adjoint technique	C	17,50 /35	Non Titulaire
Agent technique scolaire (cantine, ménage)	Adjoint technique	C	15/35	TITULAIRE
FILIERE ANIMATION				
Responsable enfance Jeunesse	Animateur territorial Principal de 2ème Classe	B	TC	TITULAIRE
Adjoint au responsable des services enfance et jeunesse	Adjoint d'animation principal de 2° classe	C	TC	TITULAIRE
Animateur périscolaire et CLSH	Adjoint d'animation	C	34/35e	TITULAIRE
Animateur périscolaire et CLSH	Adjoint d'animation principal de 2° classe	C	30/35e	TITULAIRE
FILIERE MEDICO SOCIALE				
ATSEM	Agent spécialisé principal de 1ère classe	C	34/35e	TITULAIRE
ATSEM	Agent spécialisé principal de 2ème classe	C	28,5/35e	TITULAIRE
ATSEM	Agent spécialisé principal de 2ème classe	C	29,5/35e	TITULAIRE
FILIERE CULTURELLE				
Enseignant EMM Trompette- Initiation éveil musical	Assistant d'enseign. artistique prin de 2ème cl.	B	17,25	TITULAIRE
Responsable Ecole de musique	Assistant d'enseign. artistique prin de 2ème cl.	B	7	TITULAIRE
Enseignant EMM Percussions-BATUCADA	Assistant d'enseignement artistique	B	7	CDI
Enseignant EMM FM+Eveil	Assistant d'enseignement artistique	B	5,75	Non Titulaire
PROFESSEUR DE CONTREBASSE	Assistant d'enseignement artistique	B	3,25	Non Titulaire
Enseignant EMM Trombone + tuba	Assistant d'enseignement artistique	B	2,50	Non Titulaire
Enseignant EMM SAXO	Assistant d'enseignement artistique	B	2,25	Non Titulaire
Enseignant EMM Clarinette	Assistant d'enseignement artistique	B	2	Non Titulaire
Enseignant EMM HAUTBOIS	Assistant d'enseignement artistique	B	1	Non Titulaire
Enseignant EMM flûte traversière- Piccolo	Assistant d'enseignement artistique	B	3	Non Titulaire

Nombre de postes permanents ouverts : 43 -

Nombre de postes permanents pourvus : 41

Nombre de postes permanents vacants : 2

Nombre de postes permanents occupés par des titulaires : 29

Nombre de postes permanents occupés par des non-titulaires en CDI : 1

Nombre de postes permanents occupés par des non-titulaires en CDD : 11